

**Francis Marcoin***Lille III, Dunkerque***VERS LA CRÉATION D'UNE AGENCE EUROPÉENNE  
POUR LA LECTURE DES JEUNES**

**C'**EST dans le rapport remis par Bernard Pingaud en 1989 à la Direction du livre et de la lecture, *Le droit de lire : pour une politique coordonnée du développement de la lecture*, qu'on trouve l'idée d'une telle agence, alors proposée pour l'ensemble des lecteurs, sans distinction d'âge. Il a paru ensuite qu'il valait mieux la cibler sur le public des « jeunes » (15-24 ans), public apparemment fragilisé d'après les résultats de l'enquête sur *Les pratiques culturelles des Français*. Prévus pour janvier 1991, les débuts de cette agence, dont l'initiative revient à la Direction du livre et de la lecture, ont été retardés, pour des raisons budgétaires, et aussi sans doute faute d'un réel consensus sur le fonctionnement et le cadre même du projet.

**Une campagne de communication**

C'est un nouveau départ qui lui a été donné, avec un élargissement à la Communauté européenne, lequel a l'avantage de mieux distinguer l'agence des autres organismes ou institutions à vocation régionale, et surtout de laisser espérer de meilleures sources de financement. Une mission prospective a donc été confiée à Eurocréation (Agence française des jeunes créateurs européens), sous la responsabilité de Gilles Roussel, pour étudier la « faisabilité » politique et technique de cette agence, dont le lancement pourrait être accompagné de l'annonce d'une Année euro-

péenne de la lecture, sans doute en 1993.

Ce contexte politique faisant de la lecture une cause nationale et communautaire serait favorable à une vaste campagne de communication spécialement orientée vers les loisirs Jeunes, et dont certains aspects sont esquissés dans un document préparatoire d'Eurocréation. On n'entrera pas dans le détail des propositions qui sont actuellement discutées, dont certaines seront sans doute modifiées, voire abandonnées, tandis que d'autres s'imposent. Disons qu'il s'agit d'« instiller » de la lecture dans tous les lieux et domaines d'activités susceptibles de rassembler les jeunes, en complémentarité et non en opposition aux autres loisirs, et d'activer ou de réactiver des réseaux de proximité autour de la lecture.

La première fonction de cette agence serait donc d'assurer une présence et une visibilité de la lecture, de la légitimer ou de la relégitimer en évitant tout discours de déploration et en favorisant des approches diverses. Mais au-delà des analyses, des discours ou des images (tous et toutes nécessaires), son utilité viendra de l'argent qu'elle apportera. Tout montre qu'il y a une attente et des espoirs, notamment chez les enseignants, fortement demandeurs d'un cadre institutionnel facilitateur, mais aussi de financements adéquats. L'agence aura donc à inventer ces montages financiers qui font défaut et à proposer, en dehors de ses interventions propres, une sorte de

méthodologie en la matière. Mais ces mécanismes de soutien devront pouvoir s'adresser tant aux « jeunes » directement, dès lors qu'ils sont porteurs de projets, qu'aux associations s'adressant à eux. On voit que la création d'un « Fonds européen pour la lecture des jeunes » est une des pièces essentielles de l'opération, celle qui fera en quelque sorte la preuve d'une volonté politique au niveau le plus haut.

Mais il ne s'agit pas de prétendre tout inventer. Il existe déjà une multiplicité d'actions, souvent remarquables, tant dans les milieux de la culture, de l'éducation, que de la santé, des associations... Mettre en réseau ces divers acteurs, c'est déjà les rendre plus efficaces, et certains, comme Promolej, s'y emploient déjà dans le champ qu'ils se sont défini. Toutes les expériences, tous les savoirs et tous les outils seront à coordonner, dans le respect de leur identité.

**Médiation et sociabilité**

L'agence apporterait cependant un « plus » déterminant par sa vocation européenne : de l'argent sans doute, mais aussi un nouvel espace, une nouvelle utopie favorable à l'exercice de la lecture. Aussi faut-il tout considérer ensemble et la campagne de communication, les montages financiers, les mises en réseau ne trouvent leur sens qu'articulés autour d'un projet global qui donne à la « lecture » des significations porteuses.

C'est pourquoi, dans cette préfigu-

ration, a été mise en place une mission chargée plus spécialement de faire le point sur les informations disponibles en matière de lecture, les actions déjà conduites, et surtout la définition de projets innovants pouvant être développés dans le secteur scolaire, périscolaire et associatif.

En effet, s'il importe de favoriser les approches les plus personnelles et les plus libres, il apparaît de plus en plus que le plaisir de lire ne surgit pas spontanément. Une première direction de travail, c'est de revenir sur la « médiation » et la « sociabilité », idées fortes à l'heure actuelle. En quoi les diverses institutions où se développe la lecture répondent-elles à ce qui peut apparaître comme un mot d'ordre ? Jusqu'où peuvent-elles répondre, jusqu'où est-il souhaitable qu'elles lui répondent ? Eclairer tout cela, c'est contribuer à définir une politique de l'offre de lecture.

Mais on ne peut clarifier cette offre sans faire de même pour la demande. A cet égard, le moyen le plus commode de légitimer une agence pour la lecture des jeunes serait d'invoquer un effondrement de la lecture dans la tranche d'âge des 15-19 ans, par exemple. Or, de telles affirmations doivent se manier avec beaucoup de prudence, et nous avons à confronter, d'une part, des analyses plus ou moins divergentes, d'autre part, des chiffres contradictoires, notamment si l'on prend en compte les statistiques d'une lecture publique en progrès significatif.

Encore une fois, sans anticiper sur les conclusions, l'actuelle hypothèse de travail est qu'il y a une potentialité de lecteurs et de lecture qui peut et doit être activée par une offre diversifiée et par une politique de médiation culturelle.

### « La » lecture recherchée

En ce sens, les buts de cette agence se distinguent fortement, sans s'opposer à elles, des actions de remédiation ou de lutte contre l'illettrisme. On vise un public qui

sait lire et lit déjà, mais qui ne fréquente pas aussi assidûment le livre qu'on le souhaiterait. Qui est ce « on » ? Tous ceux qui, à un titre ou à un autre, s'expriment publiquement sur la lecture et militent en fait, qu'ils l'avouent ou non, pour une certaine lecture. Car si les jeunes sont indubitablement dans l'écrit plus que jamais, les craintes portent bien sur une lecture de loisir, suscitant à la fois plaisir et réflexion. A titre personnel, pour l'instant, nous pensons qu'il faut donc énoncer clairement l'objectif, et que le domaine de l'agence touche à la lecture littéraire, à condition bien entendu d'accepter la définition la plus large du mot (par économie, nous nous contenterons de renvoyer ici à l'ouvrage de Stéphane Santerres-Sarkany\* qui suggère assez bien ce que pourrait être une « culture lettrée de tous »).

Pour notre part, nous pensons à tous les textes qui en quelque sorte « despécialisent » les sujets les plus divers, leur trouvent une forme commune acceptable pour le plus grand nombre, assurent un lieu commun pour les savoirs, les pensées, les aventures, tous « vulgarisés », et échangés par un travail de stylisation et/ou de « fictionnalisation ». Et les actions envisagées reposent sur l'idée que tout cela, qui constitue la littérature (et entretient de fortes relations avec d'autres systèmes symboliques comme le cinéma ou la musique), doit pouvoir être proposé à tous, que ce soit dans les lycées et les universités ou dans les banlieues.

On constate que les écoles et les collèges, plus libres à l'égard des programmes, et plus soutenus par l'aide des écoles normales, des missions académiques à la formation (MAFPEN), des missions lecture, ont vu des transformations visibles dans le rapport à la lecture.

L'objectif serait d'étendre le principe des actions innovantes aux lycées et aux lycées d'enseignement professionnel et d'abord de régulariser le cadre institutionnel par un protocole entre le ministre de l'Education nationale et le ministre de la Culture, sur le modèle des classes culturelles à l'usage des écoles primaires, sur la base du partenariat. D'ores et déjà, des dispositifs suffisamment précis ont été discutés avec différents acteurs, et pourraient profiter de circonstances favorables, tant avec les recommandations du Comité national des programmes qu'avec la création d'une Mission pour la lecture des étudiants, ou certains aménagements des formations, notamment dans les lycées professionnels, secteur qu'il conviendra de ne pas oublier (de même que des orientations nouvelles auront à être données pour des initiatives dans les banlieues). Divers instruments d'observation et de régulation assureront le suivi de ce vaste ensemble : comité d'intellectuels de haut niveau, universités d'été regroupant aussi bien des animateurs, des écrivains, des chercheurs, des politiques que des jeunes porteurs de projets. En outre, on peut compter, pour évaluer les opérations en temps scolaire, sur l'appui d'au moins une équipe universitaire, spécialiste des institutions littéraires et de la sociologie de la lecture, et dont certains des étudiants en maîtrise ou en doctorat sont eux-mêmes des enseignants pouvant conduire des actions. A cette étape des investigations, il semble donc acquis qu'une politique d'envergure en faveur de la lecture, déjà engagée avec le développement des bibliothèques publiques, est vivement attendue. Il reste à établir la forme institutionnelle, à la fois forte et légère, organisée et flexible, qui répondra le mieux à ces espoirs.

\* Stéphane SANTERRES-SARKANY, *Théorie de la littérature*, Paris, Que sais-je ? 1990.